

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain réalisées dans le quartier du Terraillon à Bron, une première phase de renforcement de la gestion sociale de proximité avait été réalisée par la commune de Bron avec l'appui à la mise en place de quatre gardiens dans la copropriété Terraillon.

En 1997, une deuxième action a été réalisée. Elle concerne l'animation-prévention et le développement de la vie sociale en direction des jeunes de 16 à 25 ans et des adultes.

Cette action est cofinancée par l'Etat et le programme européen URBAN.

Depuis 1998, une médiation renforcée dans l'espace public à proximité du centre commercial du Terraillon a été effectuée, dans le cadre de ce même programme européen, par l'association des commerçants COBRA. Après consultation des commerçants, il s'avère que cette action prolongée en 1999 a fortement contribué, depuis un an, à les rassurer et à stabiliser l'ambiance quotidienne des commerces.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver la prolongation du financement de cette action sur 2000 et 2001.

Le coût total pour les années 2000 et 2001, de 446 660 F TTC réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'association COBRA, serait réparti comme suit :

- PIC URBAN	216 660 F
- commune de Bron	112 500 F
- Communauté urbaine	117 500 F

Les modalités de versement de la participation communautaire de 117 500 F nets de taxes à cette opération seraient arrêtées par convention avec l'association COBRA ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'une subvention de 117 500 F nets de taxes pour la médiation de proximité sur le centre commercial du Terraillon à Bron.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir avec l'association COBRA.

3° - Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2000 et suivants - compte 657 480 - fonction 824 - opération 0047.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,